

Utilisation :

- Immobilisation ou limitation des mouvements du genou en flexion et en extension, maintient le bon alignement du genou et décharger les compartiments médiaux et latéraux.
- Post opératoire LCA, LCP, LCM et LCL ou post fracture plateau tibia.

Spécification :

- Dans certains cas, l'orthèse d'immobilisation offre une limitation de l'amplitude articulaire qui est ajustable dans le temps au fil de la réadaptation.

Installation :

1. Placer votre genou à un angle de 90 degrés (ou l'angle recommandé par l'orthopédiste), détacher toutes les courroies, en position assise.
2. Insérer le genou dans l'orthèse en centrant la rotule au centre des charnières.
3. Aligner l'orthèse pour que les charnières soient légèrement au-dessus de la rotule.
4. Appuyer les sections de l'orthèse sur la cuisse et le tibia pour ne pas y avoir d'espace.
5. Serrer les sangles selon l'ordre suivant (voir image):
Les sangles doivent être suffisamment serrées pour empêcher l'orthèse de glisser, mais sans être inconfortables pour l'utilisateur.

** Vérifier l'ajustement plusieurs fois au cours de la journée et réajuster au besoin

Entretien :

- Laver à la main avec de l'eau tiède et un savon neutre ou antibactérien.
- Parties rigides : Essuyer les charnières et les montants métalliques ou en plastique à l'aide d'un chiffon humide.
- Absorbez l'excès d'humidité avec une serviette propre, puis laissez sécher à l'air libre.

Fréquence :

- Nettoyage aux deux jours : Essuyer les zones en contact direct avec la peau (surtout les bandes en silicone) avec un chiffon humide.
- Lavage hebdomadaire : Laver l'intégralité de l'orthèse à la main. Certaines genouillères en tissu passent à la machine à 30 °C (cycle délicat), mais retirez toujours les charnières métalliques ou rigides au préalable.

** Lire la recommandation du fabricant avant de mettre à la machine à laver.



Références : 2020, CEO Médic, orthèse du genoux			
Outils cliniques associés :		Entrée en vigueur :	2026-09-01
Rédigé par : Brigitte Duquette	Approuvé par : Stéphanie Racine	Révision :	
PRC-DSSADG-10020 (2026-09)	Direction émettrice : Direction des services de soutien à domicile et gériatrie		